

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion spécifique du pôle féminin 79/86

Jeudi 24 octobre 2019 à Niort

Procès-verbal n° 13

Présents :

Pour le District 79 : MM. Francis GAUVIN, Jean-Yves MASSE, Jacky PRUNIER

Pour le District 86 : MM. Didier DANIEL, Laurent LARBALETTE (membre de la Commission de Féminisation)

Excusée Mme MOREAU Maryse

CHAMPIONNAT FÉMININ SENIOR à 8 et à 11

Exclusion temporaire

Il est rappelé que l'exclusion temporaire est appliquée dans toutes les compétitions féminines seniors à 8 ou à 11.

Report des rencontres

Il est rappelé qu'aucun report de rencontre n'est autorisé. Toute demande de changement de date et d'heure sur la journée devra être effectuée par le club via Footclubs dans un délai minimum de 5 jours avant la rencontre concernée. Cette demande sera soumise à l'accord du club adverse qui annoncera sa décision via Footclubs.

Le District gestionnaire pourra ensuite officialiser le changement. À défaut de cet accord, la rencontre est maintenue à l'horaire et à la date prévue initialement.

Tout match non joué pour cause d'intempéries, devra être signalé au secrétariat du district de football gestionnaire de la compétition.

Attention, lorsque le District gestionnaire de la compétition reporte la journée pour intempéries, tous les matchs de ladite compétition qui se déroulent sur les deux Districts sont également reportés.

A l'inverse, la compétition gérée par le District qui n'a pas reporté est bien maintenue sur les deux Districts, à l'exception des terrains faisant état d'un arrêté spécifique.

Foot à 8

Les règles du foot à 8 semblent encore méconnues de beaucoup. Les lois du foot à 8 vont de nouveau être envoyées aux clubs.

Le temps de jeu pour les séniors est de **2 x 40'**

Les commissions invitent les clubs à prendre connaissance de ces lois du jeu à 8 et à les respecter scrupuleusement.

COUPE DU POITOU

Le tirage de la coupe du Poitou à 11 sera réalisé le mardi 05 novembre 2019, au siège du District de la Vienne.

Les finales se joueront à VASLES (79) le samedi 13 juin 2020.

CHAMPIONNAT FÉMININ U14/U17 (géré par le District 79)

Poules pour la 2ème phase

Niveau 1

POULE A

AVAILLES CHAT (1)
LA PALLU/CER/ST GEN (1)
EV LE TALLUD (1)
LUSIGNAN (1)
POITIERS ASAC (1)
VENISE VERTE (1)

POULE B

BOCAFOOT 79 (1)
CENON/VIENNE (1)
GJ ESPOIR N-E 79 (1)
GJ VVM-CHAUVIGNY (1)
MONTMORILLON (2)
NEUVILLE (1)

Niveau 2

POULE C

AUTIZE ORÉE FC J (1)
CELLES VER/VAL DE B (1)
CERIZAY (1)
GJ VVM-CHAUVIGNY (2)
ST ROMAN LES M (1)

POULE D

GJ 3 VALLÉES 86 (1)
JAUNAY CLAN (2)
OZON FC (1)
PARTHENAY VIENNAIS (1)
VICQ SUR G (1)

Dates de championnat prévues : 09,16, 23, 30 novembre 2019 et 07 décembre 2019
Rattrapage : 14 décembre 2019

Pour le pôle 79/86 : les équipes classées premières et le meilleur second du niveau 1 accéderont au niveau 1 Ligue en phase III (soit 3 équipes)

La date limite d'engagement pour la phase III est fixée au 05 janvier 2020

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Poules pour la 2ème phase

Niveau 1

POULE A

CHAURAY FC (1)
NIORT CHAMOIS F.C (1)
VENISE VERTE (1)
BRESSUIRE (1)

POULE B

AVAILLES CHAT (1)
LA CHAPELLE BÂTON US (1)
CHÂTELLERAULT SO (1)
CENON S/VIENNE (1)

Dates de championnat prévues : 16, 23 novembre 2019 et 07 décembre 2019
Rattrapage : 30 novembre et 14 décembre 2019

Niveau 2

POULE C

CHAURAY FC (2)
THOUARS (1)
JAUNAY CLAN US (1)
POITIERS STADE FC
VICQ/G (1)

POULE D

CELLES-VER./VAL BOUT (1)
ST ROMANS LES MELLE (1)
CHÂTELLERAULT SO (2)
LUSIGNAN (1)
POITIERS 3CIT (1)

Niveau 3

POULE E

A.S.M. (1)
ARGENTONNAIS PAYS (1)
AUTIZE ORÉE (1)
MIGNÉ-NEUVILLE (1)
R.C. PARTHENAY VIEN. (1)

POULE F

BUXEROLLES (1)
G.J. 3 VALLÉES 86 (1)
GJ VIENNE & MOULIÈRE (1)
LA CHAPELLE BÂTON US (2)
LA CHAPELLE BÂTON US 3
MONTMORILLON (1)

POULE G

CELLES-VER./VAL BOUT (2)
ECHIRE ST GELAIS A.S (1)
FONTAINE-LIGUGÉ (1)
NIORT CHAMOIS F.C (2)
POITIERS ASAC (1)

Dates de championnat prévues : 16, 23, 30 novembre 2019 et 07 et 14 décembre 2019

Pour le pôle 79/86 : les équipes classées premières et secondes du niveau 1 accéderont au niveau 1 Ligue en phase III (soit 4 équipes)

La date limite d'engagement pour la phase III est fixée au 05 janvier 2020

Constats réalisés lors de la phase I – championnats jeunes

Exclusion temporaire

Il est rappelé que l'exclusion temporaire est appliquée dans toutes les compétitions féminines jeunes.

Report des rencontres

Aucun report de rencontre n'est autorisé. Si la rencontre n'a pas eu lieu, il est impératif de prévenir au plus tôt les Deux Districts par mail, via la messagerie officielle du club (Zimbra).

Tout match non joué pour cause d'intempéries, devra être signalé au secrétariat du district de football gestionnaire de la compétition.

Attention, lorsque le District gestionnaire de la compétition reporte la journée pour intempéries, tous les matchs de ladite compétition qui se déroulent sur les deux Districts sont également reportés.

A l'inverse, la compétition gérée par le District qui n'a pas reporté est bien maintenue sur les deux Districts, à l'exception des terrains faisant état d'un arrêté spécifique.

Feuilles de match – FMI

U14U17F : l'utilisation de la FMI est obligatoire. En cas de non utilisation, une feuille de match papier sera rédigée et envoyée au district gestionnaire, accompagnée du rapport d'incident FMI.

U11U13F : le district 86, gestionnaire de cette compétition, n'envoie pas les feuilles de match. Il revient donc aux clubs de les éditer via « Footclubs ». A l'issue des rencontres, le club recevant se charge de rentrer le score sur « Footclubs » et **envoie dès le lundi par courrier** la feuille de match au District de la Vienne.

Lors de phase I, il a été constaté que des clubs n'envoyaient pas (ou très tardivement) les feuilles de match qui sont censées être contrôlées le mercredi suivant la date de la rencontre.

Les contrôles ont laissé régulièrement apparaître des anomalies : numéro de licence et nom de joueuses illisibles, absence du nom du responsable d'équipe, absence du nom de l'arbitre....

Surclassement – sous classement

Hormis 3 U10F qui peuvent être inscrites pour une rencontre U11U13F, avec un temps de jeu réduit (max 50'), il est rappelé que les surclassements et sous-classements ne sont pas autorisés dans les compétitions jeunes féminines.

Nombre de joueuses

Une équipe présentant moins de 7 joueuses sur le terrain est déclarée forfait. De même, si au cours du match, une équipe est réduite à moins de 7 joueuses, la rencontre ne pourra aller à son terme

Divers

Plusieurs points ont été abordés :

- Coupes du Poitou senior : maintien de la pratique actuelle, les coupes remises restent acquises aux clubs
- Frais de forfaits : sont perçus par le district gestionnaire de la compétition
- Coupes du Poitou U14U17F et U11U13F : vu les changements de catégories qui vont intervenir la saison prochaine, ces deux nouvelles compétitions restent à l'état de projet.
- Pour la phase III, il a été décidé que la compétition se ferait par matchs aller-retour
- Réécriture des championnats : les règlements des championnats à 8 et 11 seniors devraient être légèrement modifiés pour permettre plus de souplesse dans la gestion future
- Saison 2020/2021 : la date des engagements pourrait être fixées pour toutes les catégories au 31/07/2020

Prochaine réunion du pôle 79/86 : le jeudi 09 janvier 2020 à 18h30 au siège du District 86